

Dossier « ASSOCIATIONS SPORTIVES » Demande de subvention 2024

Nom de l'association :

Veillez cocher la case correspondant à votre situation :

Première demande.

Renouvellement

■ PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ■

N° SIRET :

Adresse siège social :

Téléphone /Portable :

Adresse mail :

Adresse site internet :

■ COURRIER - CONTACT ■

Nom :

Adresse contact :

Téléphone :

Email :

LISTE DES DOCUMENTS A JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER :

- RIB.

- Statuts de l'association (si première demande).

Dossier à retourner à l'adresse suivante :

Commune de La Ferté-Macé
Secrétariat Général
Place de la République
61600 LA FERTÉ-MACÉ

Montant de la subvention
demandé :

Remise des dossiers :

Les dossiers devront être remis **au plus tard le 15 Janvier 2024.**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU ARRIVE HORS DELAIS FERA
L'OBJET DE PENALITES.**

■ **Renseignements concernant l'objet de l'association :**

(Description de l'association et de son projet).

▪ **Objet de l'association** (but poursuivi, principaux domaines d'intervention...) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

▪ **Public concerné :**

.....
.....
.....

■ **Nombre d'adhérents :**

▪ **Nombre d'adhérents de l'association :**

Domiciliation	Moins de 18 ans	Plus de 18 ans	Total
La Ferté-Macé			
FLERS AGGLO			
Autres			
Total			

▪ **Montant de l'adhésion :**

La Ferté-Macé :

HORS La Ferté-Macé :

▪ **Rayonnement géographique :**

- Communal
- Départemental
- Régional
- National
- International

■ **Fiche concernant le personnel :**

- **Moyens humains de l'association :**

(A fournir à titre indicatif)

▪ **Salariés :**

FONCTION	ORGANISME

- **Nombre de bénévoles :**

(Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité d'une association, de manière non rémunérée).

▪ **Encadrement qualifié :**

(Principalement pour les associations sportives).

NOM / PRÉNOM	DIPLÔMES

- **Locaux / Équipements mis à disposition par la collectivité :**

ADRESSE	SURFACE (m²)	USAGE (exclusif / non exclusif)	UTILISATION POUR DES MANIFESTATIONS

■ Compte de résultat et budget prévisionnel de l'association :

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice.

EXERCICE : Date de début :

Date de fin :

CHARGES	COMPTE DE RÉSULTAT 2023	BUDGET PRÉVISIONNEL 2024	PRODUITS	COMPTE DE RÉSULTAT 2023	BUDGET PRÉVISIONNEL 2024
▪ Achat de marchandises et de matières.			▪ Produit sur activité.		
▪ Services extérieurs dont :			Cotisations sur activités		
Sous-traitance			Manifestations		
Location de locaux			Locations de salles, de matériels...		
Autres locations			Récupérations diverses (photocopies...)		
Entretien / réparations			Autres recettes (à préciser)		
Assurances			▪ Subvention commune de		
Documentation			La Ferté-Macé :		
▪ Autres services extérieurs :			Fonctionnement		
Personnel extérieur			Exceptionnelle		
Honoraires			▪ Autres subventions organismes		
Publicité / publication			publics :		
Transports			État		
Déplacements / missions / réceptions			Région		
Frais postaux et de télécommunication			Département		
Services bancaires			Caisse d'Allocations Familiales (CAF)		
▪ Impôts et taxes.			Autres (à préciser) :		
▪ Charges de personnel :				
Rémunération des personnels			▪ Partenaires privés (sponsors) :		
Charges sociales			Adhésions		
Frais de formations			▪ Produits financiers (revenus sur		
▪ Charges diverses de gestion courante.			valeurs mobilières de placement).		
▪ Charges financières, dont :			▪ Produits exceptionnels.		
Intérêts sur emprunt			▪ Reprises sur provisions.		
Agios			▪ Transfert de charges.		
▪ Charges exceptionnelles.					
▪ Dotation aux amortissements (joindre plan d'amortissement).					
▪ Dotation aux provisions.					
TOTAL DES CHARGES			TOTAL DES PRODUITS		
RÉSULTAT EXÉDENTAIRE			RÉSULTAT DÉFICITAIRE		

■ Extrait du bilan 2023 :

ACTIF	VALEUR BRUTE	DEPRECIATION (Amortissement)	VALEUR NETTE
IMMOBILISATIONS :			
▪ Constructions			
▪ Installations, matériels et outillages			
▪ Autres immobilisations			
- Matériel de transport			
- Matériel et mobilier de bureau			
DISPONIBILITÉS :			
▪ Valeurs mobilières de placement (au 31/12)			
▪ Banque (solde du 31/12)			
▪ Caisse (solde au 31/12)			
TOTAUX			

PASSIF	VALEUR NETTE
CAPITAUX PROPRES :	
▪ Report à nouveau (Cumul des résultats antérieurs)	
▪ Résultat de l'exercice	
DETTES :	
▪ Dettes diverses	
TOTAUX	

Si vous le jugez pertinent pour décrire la situation de votre association, faites-nous parvenir votre compte de résultat et vos bilans complets.

■ **Demande de subvention exceptionnelle :**

(A remplir uniquement en cas de demande de subvention exceptionnelle).

- **Date de l'évènement :**

- **Nature de l'évènement :**

- **Description de l'évènement :**

.....

.....

.....

.....

- **Prévisionnel de l'évènement :**

.....

.....

.....

.....

<p><u>Montant de la subvention demandé :</u></p>

LISTE DES DOCUMENTS A JOINDRE A LA PRÉSENTE DEMANDE :

- RIB.

Attestation sur l'honneur :

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le type et le montant de la subvention sollicitée.

Je soussigné, (nom et prénom),
en qualité de de l'association

..... (nom de l'association) :

- certifie que l'association est régulièrement déclarée,

- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiement correspondants,

- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier,

- m'engage sans réserve à reverser le montant de la subvention à la collectivité me l'ayant octroyée dans l'éventualité où celle-ci ne serait pas utilisée conformément à l'objet déclaré dans la présente demande.

- précise que la subvention demandée, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de l'association ⁽¹⁾ :

Nom du titulaire du compte :

.....

Banque ou centre :

Domiciliation :

Code Banque / Établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB / RIP

⁽¹⁾ fournir un RIB.

Fait à, le

Cachet et signature :

Attention :

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code Pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.